



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 03/12
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille douze, le dix janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 4 JANVIER 2012

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, ANDUZE, AUDIGUIER, BEUILLE, BERNES, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SANCHEZ, BENHADJ, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, LLOUBERES, MARQUIER, PLATEAU, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, , TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

PROCURATIONS

Mme GUZOU	à	Mme MAUREL
Mme BELLION-ETIENNE	à	M. BENHADJ
M. SALAÛN	à	M. BEUILLE
M. ZAMBONI	à	M. DURAND

Secrétaire : Madame Danièle AUDIGUIER a été élue Secrétaire de Séance à l'unanimité

OBJET : FINANCES - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement - Budget 2011

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

A l'issue de l'exercice 2011, un certain nombre de crédits engagés mais non mandatés ont pu faire l'objet de reports de crédits permettant de payer des factures arrivant avant le vote du budget primitif 2012.

Il convient de mettre en œuvre à nouveau ces dispositions réglementaires pour le budget de la Commune afin de pouvoir gérer les affaires courantes.

Le montant total des crédits inscrits au budget 2011 aux chapitres d'investissement s'élève à 3 573 437 € dont 554 800 € au chapitre 16. Le montant inscrit aux opérations d'investissement et aux chapitres 20, 21 et 23 s'élève à 2 811 807 €.

A ce titre, Madame le Maire propose d'ouvrir les crédits suivants :

- ↳ Chapitre 20 : 80 000 €
- ↳ Chapitre 21 : 500 000 €
- ↳ Chapitre 23 : 120 000 €

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits prévus au budget primitif 2011 (702 951 €).

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'autoriser le paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits prévus au budget primitif 2011 (702 951 €).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 10 janvier 2012

P/Le Maire absent,
Le Maire Adjoint,


Francis SANCHEZ

